



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E167311

VALABLE JUSQU'AU

15/07/2026

ÉDITÉ LE

30/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/2015

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 19/04/2024
20 000

Raison sociale : LES ETABLISSEMENTS FRESNEAU

57 RUE VICTOR BASCH
56000 VANNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VANNES 808 839 393

Téléphone : 02 97 47 18 12

Fax :

Siret : 808 839 393 00028

Portable : 0616059663

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 5401536

E-mail : ets.fresneau@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6459904004

Responsabilité légale :

FRESNEAU HUBERT GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / DESGRIPPES GUILLAUME
CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6459904004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	22/01/2026
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	10/10/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	25/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/01/2026
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	10/10/2024
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	10/10/2024
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	24/11/2022
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	24/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.